



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

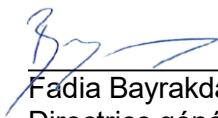
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité d'Armagh tiendra une séance extraordinaire le 26 janvier 2026 à 19h30, à la salle municipale sise au 7, rue de la Salle à Armagh.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026.

Donné à Armagh, ce 21 janvier 2026.



Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 21 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 janvier 2026.



Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière